

R. P. ALEXIS

CAPUCIN

UN VOYAGE A LA GUADELOUPE

ÉTUDE SUR LES ANTILLES

Extrait de la *Nouvelle-France*



QUÉBEC

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT

1908

RES 296

R. P. ALEXIS

CAPUCIN



UN VOYAGE A LA GUADELOUPE

ÉTUDE SUR LES ANTILLES

Extrait de la *Nouvelle-France*



QUÉBEC

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT

1908

UN VOYAGE A LA GUADELOUPE

ÉTUDE SUR LES ANTILLES

Monsieur le Directeur,

Appelé à prêcher le Carême à la Guadeloupe pour la seconde fois, à dix ans de distance, il m'a semblé que je pourrais être agréable et même utile à vos lecteurs en leur donnant, dans votre revue, quelques renseignements sur l'histoire politique, religieuse, économique et sociale de cette île, et, en général, du groupe des Petites Antilles.

Mes nombreuses occupations et le peu de temps que j'ai passé à la Guadeloupe ne m'ont point permis d'étudier à fond mon sujet et de contrôler sérieusement les documents qui m'ont été fournis. J'en avertis candidement le public afin qu'il ne m'impute point les erreurs qui auront pu se glisser dans ces pages.

J'ajoute qu'on y chercherait vainement la description pittoresque des pays que j'ai visités ; au reste, les livres si intéressants des abbés Huard et Provencher donnent, sur ce sujet, aux lecteurs curieux, une ample satisfaction.

Le meilleur moyen de se rendre aux Indes occidentales, est de prendre, à New-York, un des bateaux de la *Quebec Line* qui partent assez régulièrement tous les dix jours. Cette ligne est fréquentée, l'hiver, par nombre d'Américains, en quête de sensations, ou condamnés au repos par les médecins. Le voyage est délicieux et dure un mois environ. On s'arrête un peu partout dans les îles, on a le temps de descendre à terre, et de faire, en voiture, une promenade de quelques heures ; puis l'on remonte à bord, bruni par le soleil, mais content ; et le bon navire que caresse la fraîche brise reprend sa course.

I.—LES ILES NON FRANÇAISES.

Je partis de New-York le cinq février, à bord de la *Guiana*, bateau tout neuf et parfaitement aménagé pour les pays chauds.

Les passagers, parmi lesquels se trouvaient deux prêtres et plusieurs laïques catholiques, étaient aimables. Après deux journées froides, la température s'adoucit sensiblement. Enfin, le dix, au matin, nous entrâmes dans le port de Saint-Thomas.

Rien n'est beau à mon avis, dans toutes les Antilles, comme le coup d'œil que présentent à l'entrée de la rade, la ville et l'île de Saint-Thomas.

Qu'on s'imagine un piton volcanique entièrement couvert de verdure : c'est l'île ; et, à la base de ce piton, un cratère rond, entr'ouvert, noyé dans l'eau bleue de la mer : c'est le port. Au pied du pic, répandue sur trois pointes, s'étale la ville de Charlotte-Amélie, toute peinte en jaune, en rouge, en bleu. Les maisons jolies s'efforcent à grimper aux flancs abrupts de la montagne ; et l'on se demande comment l'on y accède, sans chemins ni escaliers apparents. Plus loin, des forts, des casernes forment comme un cadre austère à ce ravissant tableau.

Nous sommes descendus à terre et nous avons fait un tour dans la campagne. Cet îlot est presque inculte ; il n'a de vie et d'importance que par le commerce. Toute la population, une douzaine de mille âmes, est concentrée dans la ville. Cette petite cité est propre, bien bâtie, sa rue principale bordée de vastes magasins, autrefois remplis de marchandises, mais aujourd'hui presque vides.

Nous avons rendu visite aux Pères Rédemptoristes qui sont chargés de la paroisse catholique ; nous avons reçu d'eux l'accueil le plus cordial, et nous avons visité leur résidence et leur église, parfaitement propres et convenables.

On compte six mille catholiques à Saint-Thomas, parmi lesquels une colonie de pêcheurs normands, émigrés de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy, qui vivent assez misérablement, ruinés qu'ils sont par la boisson.

Les Rédemptoristes missionnaires aux Antilles appartiennent à la Province de Belgique et dépendent du diocèse de Roseau, Dominique, qui leur a été récemment confié par le Saint-Siège. Les prêtres séculiers, leurs prédécesseurs, parvenaient difficilement à se recruter. Ces bons Pères ont pour principe de vivre au moins deux ensemble, sans compter les Frères coadjuteurs. Ils prétendent que le climat est moins mauvais qu'on ne dit et que la plupart des maladies proviennent d'imprudences. Ils n'ont qu'à se féliciter du dévouement de leurs paroissiens, noirs en grande majorité ; et, si ce n'était de leur abominable pratique de concubinage prolongé, entre futurs époux, ils n'auraient

guère de reproche à leur faire. Ces pauvres gens allèguent pour excuse, au moins à la Guadeloupe, que les frais occasionnés par les noces sont excessifs. N'est-ce pas plus tôt un legs déplorable de l'ancien esclavage ?

Les missionnaires n'ont également qu'à se louer de l'attitude pleine de déférence des gouvernements anglais et danois à leur égard. Quand à leurs revenus, ils sont encore insuffisants, car les noirs sont pauvres ; et les subsides de Belges sont nécessaires. Néanmoins ils ont reçu dans certaines îles des donations qui pourvoient à la desserte locale, et ils ont pleine confiance dans l'avenir. La grande menace pour ces missions est la disparition presque totale de la race blanche, que les maladies déciment et que la crise économique décourage.

L'île de Saint-Thomas appartient au Danemark, ainsi que Sainte-Croix, sa voisine, et fait partie d'un petit groupe d'îlots dits des Vierges. Elle jouit naguère d'une grande prospérité, à raison de sa position stratégique à l'entrée du golfe du Mexique. Tous les navires passant dans ces parages y faisaient escale, et déposaient dans ses entrepôts des marchandises qu'on distribuait ensuite dans les îles. Les transformations opérées dans la navigation par la vapeur ont été préjudiciables à ce port qu'on ne fréquente guère que pour se ravitailler en charbon. La Barbade est devenue le centre commercial et stratégique des flottes anglaises. Les Américains, cependant, et les Allemands visitent encore assez régulièrement Saint-Thomas.

Ces deux puissances ont, en effet, sur l'île, des vues politiques. Le bruit se répandit même, il y a quelques années, que les États-Unis allaient acquérir Saint-Thomas. Des raisons d'ordre sentimental, ou, plutôt, l'opposition secrète de l'empereur Guillaume, ont empêché la ratification du traité presque conclu.

Dans la soirée du 11 février nous quittâmes Saint-Thomas et prîmes la direction de Sainte-Croix. Quel beau voyage ! Les îlots surgissaient de la mer autour de nous, comme par enchantement. Après quatre heures de navigation, notre navire stoppa au large de Sainte-Croix, en face de la petite bourgade du West-End, et je me fis conduire chez les Pères Rédemptoristes, où je passai la nuit.

Ces religieux ont deux paroisses, l'une au West-End, l'autre dans la petite ville du Bassin : en tout six mille catholiques, sur une population de vingt mille habitants, la plupart de couleur.

Le lendemain, après la sainte messe, j'ai visité une partie de l'île, et j'ai eu le plaisir de voir, à côté des champs de cannes à

sucré, de vastes plantations de coton sur lesquelles on fonde de grandes espérances.

Sainte-Croix passe à juste titre pour la plus sulubre des Antilles. Cette île a une histoire qui ne manque point d'intérêt pour nous Français.

Occupée d'abord par les Hollandais, 1643, qui venaient de s'établir à Saint-Eustache et à Saint-Martin, elle fut prise, trois ans plus tard, par les Anglais. Les Anglais en furent chassés à leur tour, 1650, par les Espagnols de Porto-Rico. Ceux-ci n'eurent point meilleure fortune ; car, quelques années plus tard, Monsieur de Poincy, gouverneur général des îles françaises, fit partir de Saint-Christophe, sous les ordres de M. de Vaugalon, une expédition qui descendit heureusement à Sainte-Croix et s'empara de toute l'île.

La nouvelle colonie, plus heureuse que bien d'autres, prospéra, à tel point que, en 1659, deux missionnaires dominicains, les Pères du Bois et Leclerc y furent appelés et s'y installèrent à demeure en qualité de curés.

Malheureusement, Sainte-Croix se trouvait en dehors de la route régulière des vaisseaux du Roy et de la Compagnie des Indes qui visitaient annuellement les Antilles ; ce que voyant, les colons prirent l'habitude de trafiquer en contrebande avec les Danois de Saint-Thomas, à leur grand profit, mais au grand détriment de la Compagnie qui détenait le monopole du commerce. La Compagnie harcela donc longtemps le gouvernement de ses lamentations et de ses plaintes contre les habitants de Sainte-Croix.

Bref, un beau jour, 1696, sur des ordres venus de Versailles, du Casse, gouverneur de Saint-Domingue, se présenta avec sa flotte devant Sainte-Croix, embarqua de force tous les colons, et les transporta dans sa grande île, avec leurs missionnaires. Les habitations furent incendiées, et les animaux, abandonnés dans les campagnes, ne tardèrent pas à pulluler à l'état sauvage.

Ce fut alors que les Danois de Saint-Thomas s'emparèrent du territoire abandonné, qu'ils n'ont plus quitté jusqu'à nos jours.

Telles étaient, au dix-septième siècle, les désastreuses conséquences du monopole commercial des compagnies dont notre Canada lui-même a eu tant à se plaindre.

Nous quittâmes Sainte-Croix dans la soirée du 12 février, et nous arrivâmes le lendemain matin, à sept heures, en rade de Basse Terre, capitale de l'île Saint-Christophe. Cette rade est ouverte et exposée au mauvais temps. De fait, on ne trouve

dans les Petites Antilles, pourtant si nombreuses, que trois ou quatre ports bien abrités.

Je connaissais Saint-Christophe, pour y avoir passé quelques jours, dans mon premier voyage, chez un excellent prêtre irlandais. Ce prêtre a été remplacé par les Rédemptoristes. Il n'y a dans l'île qu'une paroisse, mais les Pères disent régulièrement la messe au gros village de Sand Point. L'île de Saint-Christophe, St. Kitts, comme disent les Anglais à qui elle appartient, ne compte, avec sa sœur jumelle, Nieves ou Nevis, que quarante mille habitants. De ces quarante mille habitants trois mille à peine sont catholiques, mais parmi ces derniers se trouve un certain nombre de riches Portugais dont je raconterai tout à l'heure l'histoire.

Le commerce annuel de Saint-Christophe s'élève à un million de dollars, beau chiffre pour l'époque, en réalité preuve éloquente de la décadence irrémédiable de toutes ces îles dont Saint-Christophe fut jadis la reine et la maîtresse.

Ce n'est pas, certes, que l'on puisse aucunement comparer l'administration des Antilles danoises, hollandaises ou anglaises à l'administration déplorable de nos colonies françaises ; non. L'ordre règne partout, en dehors de chez nous ; les nègres, tout libres qu'ils soient, ne sont ni électeurs, ni vagabonds, ni révoltés ; ils respectent la police et les autorités. Mais, c'est un fait que le sucre ne se vend plus nulle part à des prix rémunérateurs, et que les blancs désertent des pays dont les désavantages climatériques ne sont plus compensés par des avantages financiers. Pourquoi risquer sa vie sans espoir de fortune ?

L'histoire de Saint-Christophe mérite d'être racontée.

Lorsque Christophe Colomb et ses compagnons découvrirent les Petites Antilles ils se contentèrent de leur donner des noms et poussèrent plus avant leurs courses. Saint-Domingue, Cuba, la Terre Ferme avaient, en effet, un autre intérêt pour eux que ces îlots microscopiques perdus dans l'océan ; d'autant plus que les dits îlots étaient peuplés d'une nation belliqueuse, les Caraïbes, qui défendit son indépendance jusqu'à la mort.

Ce ne fut donc qu'au dix-septième siècle que les peuples tard venus au festin du Nouveau-Monde en recueillirent les miettes et songèrent à coloniser les Antilles.

Un aventurier normand, moitié héros, moitié corsaire, partit un jour du port de Dieppe, 1625, sur un brigantin de quatre canons, à la conquête des trésors que les galions Espagnols rap-

portaient chaque année d'Amérique en Espagne. Il s'appelait d'Esnambuc, et soixante hardis compagnons s'attachèrent à sa fortune.

Malheureusement, ou plutôt heureusement, le premier galion qu'ils rencontrèrent était si gros qu'ils ne réussirent point à le capturer, et que, après un rude combat, ils se virent obligés de relâcher à Saint-Christophe pour réparer leurs avaries. Le pays leur parut merveilleux ; ils résolurent d'y rester. La première colonie française était fondée.

Au même moment, par un hasard extraordinaire, un Anglais, le capitaine Overnard, débarquait à l'autre extrémité de l'île et s'y établissait. Les deux troupes, au lieu de se battre, prirent le parti de se partager équitablement le nouveau territoire. Ce parti, si sage en apparence, était gros de complications futures et devait faire verser des flots de sang. Quoi qu'il en soit, Saint-Christophe devint pour les deux nations le centre de leur pouvoir dans les Indes et la résidence des gouverneurs généraux. Nous n'avons point à raconter ici les désastres habituels de toutes les fondations nouvelles, les guerres acharnées que se firent les colons des deux peuples, la prospérité merveilleuse à laquelle l'île parvint, et sa cession finale à l'Angleterre, 1713. Il vaut mieux insister sur leur origine.

La France, à cette époque, était gouvernée par un grand homme, ou, plutôt, par deux grands hommes, Richelieu et le Père du Tremblay, la fameuse « Eminence grise. »

Le Capucin, à qui la politique ne fit jamais oublier la religion, venait précisément de recevoir de Rome pleins pouvoirs pour fonder des missions de son Ordre en Orient, et même en Amérique, depuis le Canada jusqu'au Brésil.

Aussi, lorsque d'Esnambuc, de retour en France, fit rapport à Richelieu de ce qu'il avait vu et de ce qu'il avait fait, le puissant ministre le reçut-il avec bienveillance et entra-t-il dans ses idées de fonder un empire français d'Amérique.

Une compagnie fut promptement organisée, sous le nom de Compagnie des Indes occidentales, à laquelle le Roi octroya droits et privilèges sur toutes les terres vacantes dans ces parages, depuis le dixième jusqu'au dix-huitième degré de latitude septentrionale.

Un des premiers actes de la Compagnie fut de réclamer des missionnaires capucins et dominicains pour ses nouveaux domaines ; les derniers étaient destinés à la Guadeloupe, comme nous verrons plus tard.

Les premiers Capucins qui partirent pour les Antilles n'eurent qu'une obédience provisoire, car les arrangements entre la Compagnie, l'Ordre et la cour de Rome ne furent définitivement réglés que le 4 juin 1636. Ces premiers missionnaires, qui vinrent de Paris, s'embarquèrent en 1633 ; ils s'appelaient le P. Pacifique de Provins, supérieur, et les Pères Marc et Jérôme. Le Père Marc ne résista pas longtemps au climat ; il mourut en 1636, à Saint-Christophe, laissant derrière lui une réputation de sainteté.

Cette mission fut alors confiée aux Capucins de la Province de Normandie, compatriotes de la plupart des émigrants, plus capables, par conséquent, de s'adapter à leurs mœurs. La première expédition, juin 1636, se composa des religieux suivants : R. P. Raphaël de Dieppe, supérieur, Joseph de Caen, Archange de Changoubert, Baptiste des Andelys, Pacifique d'Eu, plus, le Frère Paulin de Rouen.

D'Esnambuc accueillit affectueusement les religieux, et leur fit deux établissements, l'un à la Basse-Terre, l'autre à la Capes-terre. Ils eurent, en plus, deux chapelles à desservir : à l'anse Louvet et à la Pointe-de-Sable, le Sand Point d'aujourd'hui.

Ces bons religieux, dit l'historien du Tertre, furent les premiers à prêcher l'Évangile à Saint-Christophe, car les aumôniers des troupes qui les précédèrent se contentaient de dire la messe et de visiter les malades ; et ils édifièrent tout le monde jusqu'à leur expulsion.

Cette expulsion, je la raconterai tout à l'heure.

D'Esnambuc mourut en 1637, après avoir vu le glorieux épanouissement de son œuvre. C'est, en effet, sous son administration, que les Français, jaloux de voir les Anglais s'annexer successivement Nieves, Antigua et Montserrat, s'emparèrent de la Guadeloupe et de la Martinique, les plus belles et les plus importantes îles de tout le groupe des Petites Antilles. Le successeur de d'Esnambuc au gouvernement général fut M. le Marquis de Poincy, dont les procédés administratifs sont demeurés légendaires.

Un jour, en effet, nous ignorons pour quel motif, il cessa de plaire à la Compagnie et il fut démis de ses fonctions. Mais Poincy n'était point d'humeur accommodante, et il savait qu'entre Versailles et lui s'étendait un vaste Océan. Aussi, lorsque le nouveau titulaire, M. de Thoisy, débarqua à Saint-Christophe, refusa-t-il tout net de le reconnaître et de lui remettre le gouvernement.

Cette révolte fut le signal d'une guerre civile qui ensanglanta la colonie et qui, après des péripéties, se termina par la défaite et par la mort de M. de Thoisy. Poincy resté vainqueur se vengea de ses adversaires. Les Capucins, qui avaient pris parti pour le gouverneur légitime, furent d'abord jetés en prison, puis exilés.

Ils quittèrent Saint-Christophe, emportant avec eux le Très Saint Sacrement et chantant le psaume *In exitu Israel de Egypto*, et se réfugièrent à la Guadeloupe, 1648. Le P. Raphaël ne les y suivit point ; il préféra passer en Acadie, où il mourut plein de mérites.

Quand les Capucins rentrèrent-ils à Saint-Christophe ? Nous l'ignorons. Probablement après la mort de Poincy. Ce qui est certain c'est que, en 1702, lors de la conquête, les Jésuites desservaient la Basse-Terre et les chapelles de Cayonne et de la Pointe-Saline, tandis que la Capesterre avec les chapelles de l'anse Louvet et de la Pointe-de-Sable étaient à la charge des Capucins.

L'hôpital était placé sous la direction des Frères de la Charité. Tous disparurent en 1702, la liberté de conscience n'étant point pratiquée à cette époque.

La révolte de Poincy consumma la ruine de la Compagnie des Indes qui prit le parti de liquider, 1648, et de vendre ses domaines. Ils furent achetés comme suit, en trois lots :

1^o Saint-Christophe, la Tortue, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, par M. de Poincy, pour le compte des chevaliers de Malte. Prix, 120,000 livres tournois, 24 mai 1651.

2^o Guadeloupe et dépendances, par MM. Houel et Boisseret.

3^o Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, par du Parquet.

L'Ordre de Malte, voulant reconnaître les services de Poincy, l'éleva au grade de bailli. En même temps, pour surveiller cet homme dont le passé était inquiétant, elle lui envoya, en qualité de lieutenant avec future succession, un sien parent dont le nom est célèbre dans l'histoire du Canada, le chevalier de Montmagny, ancien gouverneur de la Nouvelle-France. Mais Montmagny précéda de Poincy dans la tombe. Il fut enterré dans l'église de Basse-Terre. Je suis tout heureux de pouvoir renseigner les lecteurs canadiens sur la fin du chevalier de Montmagny¹.

L'administration des nouveaux seigneurs fut prospère mais dura peu. Le gouvernement se ravisa. Une nouvelle Compagnie

1 — V. Ferland. Hist. T. 1, p. 363.

des Indes fut formée qui racheta, en 1664, tous les titres aliénés par la première.

La Compagnie s'empressa de nommer, 1665, pour son lieutenant général en Amérique, le marquis de Tracy. Tracy visita les îles, installa partout des gouverneurs locaux, puis fit voile pour le Canada où il fut reçu comme un sauveur. On sait comment il réprima les incursions des Iroquois et rétablit les affaires si troublées de la colonie.

Dix ans plus tard, nouveaux changements. La Compagnie, tombée en déconfiture, fut supprimée par le Roi qui racheta ses droits, au prix de trois millions cinq cent mille livres tournois, et réunit les colonies au Domaine, 1674. Les îles comptaient alors quarante-cinq mille habitants.

Cependant une révolution économique était déjà commencée qui devait ruiner Saint-Christophe et changer aux Antilles la face des choses.

Jusqu'ici, on n'y cultivait que le tabac et le coton. Des engagés, transportés d'Europe sur les vaisseaux du Roi ou de la Compagnie, moyennant un contrat de travail forcé de trois ans, recevaient, à l'expiration de leur terme, des terres sur lesquelles ils s'établissaient. Mais le travail des champs est fatal aux Européens, sous les tropiques, et bien peu résistaient à la fatigue.

La question de la main d'œuvre devint donc pour la colonie une affaire de vie ou de mort. Les Caraïbes ne voulurent pas se soumettre à un travail régulier, et disparurent, d'ailleurs, rapidement. Ce fut alors qu'on tourna les yeux vers l'Afrique et que la traite des noirs s'inaugura.

À la même époque, la canne à sucre fit son apparition dans les îles, et son exploitation donna tant de profits qu'elle fit abandonner toutes les autres. La petite culture disparut donc, faute de capitaux pour se transformer ; et de grandes sucreries s'établirent à même les anciens domaines, qui se trouvèrent promptement réunis entre les mains de quelques riches planteurs. Les "petits blancs," c'est ainsi qu'on appelait les petits propriétaires, passèrent à Saint-Domingue ou moururent. Le fait est que les milices coloniales qui comptèrent un moment, dans l'île de Saint-Christophe, quatre mille soldats, n'en avaient plus, en 1690, que trois cent cinquante. Le travail noir avait remplacé le travail blanc, pour le plus grand bien économique du pays, sans doute, mais pour la ruine de notre domination.

Aussi, lorsque, en 1702, le général anglais Codrington, à la tête de 2500 miliciens, envahit nos frontières, le gouverneur français, comte de Gennez, qui n'avait que quatre cents soldats, fut bien obligé, malgré une brillante défense, de capituler finalement. L'île était perdue, et le traité d'Utrecht, 1713, si funeste aux colonies, ne fit que légaliser le fait accompli.

Depuis ce temps l'île de St-Kitts n'a point cessé d'appartenir à l'Angleterre.

Partis de Saint-Christophe assez tard dans la soirée du 13 février, nous nous trouvâmes devant Antigua de bonne heure le lendemain matin. Nous mouillâmes à trois milles du bord, et comme l'île ne contient rien d'intéressant, je ne descendis point à terre. J'eus cependant le plaisir de faire connaissance avec le Père Provincial des Rédemptoristes qui s'embarqua avec nous, en visite pastorale à travers les îles.

Ce bon Père était en travaux d'église. Ses paroissiens portugais, généreux pour une fois, s'étaient mis en tête de renouveler complètement le vieil édifice et d'en faire un temple digne de notre religion. L'histoire de ces Portugais est curieux.

Ils viennent des Açores, groupe d'îlots perdus au milieu de l'Atlantique. Ces îles, malgré leur fertilité et l'industrie de leurs habitants, sont tellement peuplées, 256,000 âmes, qu'elles ne peuvent plus fournir à leur subsistance.

Dans ces conditions, l'émigration devint une nécessité, et ces pauvres gens se portèrent successivement dans les îles Hawaï, Océan Pacifique, dans les Etats de Massachusetts et de Rhode Island, E.-U., et aux îles Antigua et Saint-Christophe.

Débarqués là dans une condition à peine supérieure à celle des nègres, mais ayant l'avantage d'être acclimatés à la grande chaleur, ils sont parvenus, à force de travail, d'industrie et d'économie, à accaparer le commerce de l'épicerie et des débits de rhum. Dès lors ils s'enrichirent rapidement, firent l'escompte des billets de commerce, et si bien qu'actuellement ils possèdent presque tout le capital de ces deux îles, au grand dépit des Anglais.

Inutile d'ajouter que leur économie proverbiale s'étend aux choses de la religion et contraste fort avec la générosité également proverbiale des catholiques américains. La paroisse d'Antigua compte environ trois mille fidèles, sur un total de trente-quatre mille habitants.

Non loin de là se trouve Montserrat, petite île que j'ai visitée,

il y a dix ans. Douze mille âmes, mille catholiques. J'y trouvai alors un prêtre canadien, qui pleura de joie en me voyant et qui se hâta de me présenter à ses uniques paroissiennes de couleur blanche, deux vieilles dames irlandaises. Depuis lors curé et dames sont décédés.

Puisque j'ai commencé, sans y penser, à faire l'histoire du diocèse de Roseau, autant vaut la compléter de suite. L'île de la Dominique, dont Roseau est le chef-lieu, avait été abandonnée, au dix-septième siècle, en libre jouissance aux Caraïbes¹. Les malheureux commirent l'imprudence d'offrir l'hospitalité aux nègres marrons qui s'enfuyaient des îles voisines. Mal leur en prit, car aujourd'hui il ne reste de cette race intéressante que quelques familles fortement métissées. Les Dominicains, presque tous catholiques, parlent le patois français des nègres créoles et, aussi, un peu d'anglais. L'île est desservie par les Rédemptoristes et les Pères de Chavagne. On y compte trente mille habitants dont vingt-huit mille sont catholiques.

Voici, d'ailleurs, le tableau statistique de ce diocèse :

LES ANGLAISES

	Population totale	Catholiques	Paroisses
La Dominique.....	30,000	28,000	13
Saint-Christophe et Nieves.....	40,000	3,000	1
Montserrat	12,000	1,000	1
Antigua.....	34,000	3,000	1

LES DANOISES

Saint-Thomas.....	12,000	6,000	1
Sainte-Croix	20,000	6,000	2
Totaux.....	148,000	47,000	19

Avant de poursuivre mon étude et d'arriver à la Guadeloupe, je prends la liberté de donner aux lecteurs quelques renseignements sur les autres Antilles. Ces renseignements sont très incomplets ; tels quels, je les risque.

L'archidiocèse de Trinidad, aux Dominicains, comprend plusieurs îles qui appartinrent jadis à la France.

1 — Les Caraïbes avaient coutume de s'enduire le corps, chaque matin, d'une teinture rouge, d'où le nom de Peaux Rouges donné aux Indiens d'Amérique.

Les premiers blancs qui s'établirent à Sainte-Lucie étaient anglais (1639).

Ils furent exterminés, l'année suivante, par les Caraïbes. Un peu plus tard, du Parquet, gouverneur de la Martinique, la colonisa. Les premiers missionnaires furent, croyons-nous, des Capucins¹.

La Grenade fut également colonisée par du Parquet, 1650. Elle prospéra et eut rapidement trois paroisses : les Sauteurs, le Marquis, la Basse-Terre. Ses premiers missionnaires furent des Dominicains ; mais, en 1664, les Capucins leur succédèrent.

L'établissement de Tabago, commencé par nous à la même époque, fut promptement abandonné.

Les Caraïbes de Saint-Vincent commirent la même faute que ceux de la Dominique. Ils offrirent l'hospitalité aux esclaves fugitifs des autres îles ; mais ces hôtes perfides étant devenus nombreux les exterminèrent. Les missionnaires de Saint-Vincent furent des Capucins ou des Carmes. Les renseignements précis me font défaut.

Quant à la Barbade, elle a toujours été anglaise.

Ces îles diverses tombèrent, pendant les grandes guerres de la Révolution, entre les mains de la Grande-Bretagne qui les a gardées depuis. Le patois créole y est encore parlé, même à Trinidad.

C'a été le triste sort de la France de fonder beaucoup de colonies et d'en garder peu, la maîtrise des mers lui ayant fait défaut.

Dans l'espèce, elle n'a pas trop à s'en plaindre, la possession de ces pays ruinés étant devenue aujourd'hui une charge sans compensation.

Quoi qu'il en soit, voici le tableau statistique de l'archidiocèse de Port-of-Spain, Trinidad :

	Population totale.	Paroisses.
Trinidad.....	260,000	23
Tabago.....	21,000	2
Grenade.....	70,000	6
Saint-Vincent.....	45,000	1
Sainte-Lucie.....	50,000	9
Totaux.....	446,000 âmes	41

1 — Je dis, « croyons-nous », parce que j'ai perdu ma note.

Comme on le voit, nous ne savons pas le nombre des catholiques de ce diocèse. Mais par le nombre des paroisses on peut juger qu'ils forment la majorité dans la plupart des îles.

Sainte-Lucie est desservie par des Pères de Chavagne. Il y a, à Trinidad, des Pères du Saint-Esprit et quelques prêtres séculiers ; mais les Dominicains sont en majorité et l'archevêque appartient à leur ordre.

L'île de Trinidad ne fait point partie du groupe des Antilles. On dit qu'elle est très riche et prospère.

La Barbade, qui dépend de la Guyane anglaise, est toute protestante, puisqu'elle ne possède qu'un seul missionnaire, un Père Jésuite, pour une population de 192,000 habitants.

Reste le vicariat apostolique hollandais de Curaçao, confié également aux Dominicains. Il comprend les deux îles de Curaçao et de Buen-Aire sur la côte de Venezuela, et les îlots de Saint-Eustache, Saba et Saint-Martin (moitié de l'île), aux Antilles. En tout, 50,000 habitants, dont 41 mille sont catholiques.

Les Grandes Antilles sont exclusivement catholiques, sauf la Jamaïque. Voici leur population en chiffres ronds :

Cuba	2 millions
Saint-Domingue, Haïti.....	1800 mille
Porto-Rico.....	1 million
Jamaïque.....	742 mille

Ces derniers sont tous protestants, sauf quatorze mille catholiques, desservis par les Jésuites.

Total : sept millions d'habitants, environ, pour toutes les îles ; dont cinq millions et demi sont catholiques.

LA GUADELOUPE ET LES ANTILLES FRANÇAISES DANS LE PASSÉ

J'approchais du terme de mon voyage. Partis d'Antigua la veille au soir, nous entrâmes dans le port de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, de bonne heure, le samedi, 15 février 1908.

Avant de raconter ici ce que j'ai appris, *de visu*, de la Guadeloupe actuelle, il convient de donner au lecteur un aperçu du passé des établissements français dans les Antilles, et de dire un mot de la république d'Haïti.

Les possessions françaises comprennent deux îles considérables, la Guadeloupe et la Martinique, et divers îlots : les Saintes,

Marie-Galante, la Désirade, dépendances de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et partie de Saint-Martin. Faisons mention, une fois pour toutes, de ces divers îlots.

Saint-Barthélemy fut occupé par les Français, en 1648, à cause de son port qui est bien abrité. Cette île forme une paroisse de pauvres gens qui émigrent un peu partout dans les Antilles. Jusqu'à la Révolution elle fut desservie par un missionnaire capucin.

Saint-Martin, un peu plus considérable, fut occupé simultanément, à la même époque, par les Hollandais et par les Français. D'où double territoire et double paroisse. Le missionnaire était également capucin.

La Désirade forme une paroisse, les Saintes en forment deux, Marie-Galante, trois. Leur histoire se confond avec celle de la Guadeloupe.



D'Esnambuc vivait encore lorsque les Français, jaloux des progrès de leurs rivaux les Anglais qui venaient d'occuper Nieves, l'Antigua et Montserrat, résolurent de faire, eux aussi, des conquêtes.

Une expédition, équipée par la Compagnie des Indes, partit donc du port de Dieppe, le 25 mars 1635. Elle se composait de 550 hommes, commandés par deux chefs, les capitaines de Loline et Duplessis. Quatre Dominicains du couvent du faubourg Saint-Germain à Paris les accompagnaient en qualité de missionnaires. C'étaient les Pères Polican, Breson, Bouchy et Griffon.

La flotte cingla vers l'Amérique, et, après deux mois d'heureuse traversée, arriva en bon état devant l'île de la Martinique, 25 mai 1635.

Mais elle n'y fit pas long séjour. L'attitude hostile des Caraïbes et la rencontre de quelques serpents trigonocéphales effrayèrent tellement nos aventuriers qu'ils levèrent l'ancre incontinent et firent voile pour l'île voisine de la Guadeloupe, où ils arrivèrent le 28, date de la fondation de la nouvelle colonie.

Les commencements de l'établissement furent terribles. Les approvisionnements ne tardèrent pas à être épuisés ; et sans la charité des Caraïbes qui fournirent les Français de manioc, de tabac, de coton, de poisson et de tortues, ces derniers seraient tous morts de faim ou de misère. Bientôt, à la maladie et à la

famine s'ajoutèrent de nouveaux maux : la guerre contre les sauvages, la guerre entre colons. Le sage Duplessis mourut ; et les débris de l'expédition, confiés à l'imprudent de Loline, auraient péri complètement, si de nouveaux renforts, venus de France, n'eussent rétabli tant bien que mal les affaires.

On s'était partagé les terres, et l'on y faisait travailler des pauvres émigrants, transportés gratuitement de France, moyennant un contrat de travail forcé de trois années, d'où leurs noms d'« engagés. » Ces infortunés succombaient presque tous ; car le travail des champs, sous le soleil des tropiques, est mortel aux Européens. On cultivait des racines, manioc, etc., pour la subsistance, du coton et du tabac pour le commerce. Le sol était admirablement fertile. Les colons, voyant leur inaptitude à l'agriculture, voulurent forcer les sauvages à travailler pour eux. mais ils ne réussirent qu'à anéantir cette race fière et paresseuse. On fit alors venir des nègres de la côte d'Afrique, que le climat n'éprouvait point et dont la robuste santé était à l'épreuve de toutes les fatigues. Ainsi fut résolu, par l'esclavage, le problème de l'exploitation du sol, au grand avantage de la bourse, sinon de l'âme des colons. Dieu devait punir, plus tard, les blancs de ce crime, en donnant aux noirs une si écrasante majorité numérique sur leurs maîtres que ceux-ci ont virtuellement disparu.

D'Esnameuc, piqué d'émulation par le spectacle de la fondation de la nouvelle colonie, forma un corps expéditionnaire parmi ses gens de Saint-Christophe ; et, le 25 juillet 1637, il se présenta, avec sa flotte, en face de la Martinique, dans une rade spacieuse où il jeta l'ancre. De ce jour date la création de la fameuse ville de Saint-Pierre, anéantie récemment par l'éruption de la Montagne-Pelée. Il fit débarquer ses colons, mit à leur tête un homme du plus rare mérite, son neveu Du Parquet, puis retourna à Saint-Christophe où il ne tarda pas à mourir.

Bientôt l'établissement de la Martinique éclipsa celui de la Guadeloupe. Du Parquet, non content de prospérer dans son île, s'empara successivement de Sainte-Lucie, de la Grenade, et même de Tabago.

Nous n'avons pas à répéter ici ce que nous avons dit plus haut des changements multipliés dans le gouvernement des Iles. Lorsque la première Compagnie des Indes fit faillite, ce furent les gouverneurs Du Parquet et Houel-Boisseret qui rachetèrent rapidement ses droits sur la Martinique et la Guadeloupe, 1651,

jusqu'à ce que, en 1664 et en 1694, la seconde Compagnie, puis le Roi, en reprissent l'administration directe.

De 1668 à 1680, la culture de la canne à sucre ayant été introduite dans les Iles, les profits extraordinaires qu'elle procura furent cause que l'exploitation du tabac et du coton cessa, et que les petits planteurs vendirent leurs terres aux grands propriétaires, seuls capables d'établir de coûteuses usines. A partir de ce temps les petits blancs diminuèrent de nombre, et la société créole se divisa en deux classes bien tranchées : d'un côté la multitude des esclaves noirs, de l'autre les planteurs, grands seigneurs appartenant souvent aux meilleures familles de France dont ils étaient les cadets.

La question de l'esclave est plus complexe qu'on ne le pense généralement. Les gens épris de sentiments égalitaires et ignorants des conditions de la vie sous les tropiques la règlent en deux mots : liberté, égalité, sinon fraternité. Ils seraient bien surpris si on leur disait que la liberté absolue signifie ruine et misère générales, et que l'égalité politique veut dire asservissement des blancs aux noirs. C'est pourtant la vérité ; et l'état actuel de nos colonies tropicales en fournit la preuve.

Mais, dira-t-on, n'était-ce pas affreux d'arracher les pauvres nègres à leur liberté et à leur patrie africaines pour les soumettre, en Amérique, à un travail forcé dont ils ne tiraient aucun payement ?

Mon Dieu ! il faut croire que la liberté africaine a peu de charmes, puisque la fameuse république de Libéria, créée pour les nègres américains, demeure toujours vide d'habitants. Pour qui connaît les sujets des affreux tyranneaux, émules des Béhanzin et des Samory, qui égorgent et mutilent les hommes et les femmes par pur caprice, ce phénomène ne surprend point.

L'esclave aux Antilles était, en effet, baptisé dès son arrivée, et ensuite parfaitement traité. Il valait, dans ces dernières années à Cuba, de sept à huit cents piastres, c'est-à-dire autant que quatre chevaux. On le nourrissait à la viande sèche et au riz, nourriture excellente dont j'ai vécu personnellement pendant un an. Il avait un docteur à son service, des cases en bois propres et aérées, son dimanche entièrement libre, et, en plus, cinquante sous par semaine pour ses menus plaisirs.

Il était absolument interdit de le fouetter ; et s'il pouvait montrer sur son corps des cicatrices, la liberté lui était décernée. Les serviteurs domestiques étaient considérés comme les enfants de

la maison ; et souvent, hélas ! ils l'étaient, de fait. Aussi, lorsque, il y a quelque vingt ans, le décret général de liberté fut porté, beaucoup restèrent, jusqu'à leur mort, attachés à leurs maîtres, et ne voulurent pas s'en séparer.

Aujourd'hui les nègres sont libres et peuvent à leur aise flâner et mourir de faim. Dans l'île de la Guadeloupe, un homme de couleur employé au travail des champs gagne de seize à vingt cents par jour. En Louisiane, on le paye soixante-dix cents. Ce qui revient à dire que, dans les deux pays, le nègre libre coûte moins cher à son patron que l'esclave.

Mais il a une compensation : il peut vivre de quelques fruits et de quelques racines et ne point travailler ; il peut surtout voter ; et je raconterai plus tard comment il use de son pouvoir électoral dans nos colonies.

Est-ce à dire que je sois partisan de l'esclavage ? A Dieu ne plaise !

Un chrétien ne saurait l'être pour des raisons philosophiques et religieuses. La liberté est inaliénable, l'esclavage est immoral. La famille de l'esclave et, par contre-coup, la famille du maître souffraient également de la sujétion du noir au blanc. La race mulâtre en est la preuve.

Il est vrai que, depuis la liberté, la race mulâtre ne s'éteint point. Ce qui me paraîtrait au contraire fort sage, je dirais même fort charitable, serait la confection d'un code spécial punissant l'oisiveté et le vagabondage, supprimant, non la liberté civile qui est de droit naturel, mais la franchise électorale, et relevant, par tous les moyens, la moralité de nos pauvres frères africains, dont le cœur est bon et dont l'âme est souvent plus blanche que la nôtre. Je voudrais que les politiciens les flattassent moins et les aimassent davantage.

Ceci dit sans excuser les crimes abominables commis par les négriers et par nombre de planteurs.

Le dix-huitième siècle fut pour nos Antilles une ère de prospérité dont il est impossible aujourd'hui de se faire une idée. Le sucre était une denrée rare ; les fortunes se faisaient en quelques années, et se défaisaient en quelques mois, par le jeu ou par un voyage à Paris. Deux villes, Bordeaux et Nantes, qui monopolisaient le commerce des Indes, s'enrichirent. Leurs superbes monuments datent de cette époque. Mais, bien au-dessus de la Martinique et de la Guadeloupe, au-dessus même de Cuba, il

faut placer cette partie de Saint-Domingue colonisée par les Français, qui constitue la république actuelle d'Haïti. Nous en parlerons tout à l'heure.

Les guerres de la Révolution marquent le commencement de la décadence de cette splendide fortune.

Je ne dirai rien de l'administration politique, civile et judiciaire de ces pays sous l'ancien régime : elle était la même que celle qui nous régissait au Canada.

Nous avons vu que les premiers colons de la Guadeloupe furent accompagnés de missionnaires dominicains (1635). Ces religieux s'établirent également à la Martinique, (1654) et plus tard à Saint-Domingue. Ils desservirent fidèlement ces contrées jusqu'à la Révolution. Au commencement du dix-huitième siècle, ils étaient cinq à la Guadeloupe et douze à la Martinique.

Outre le service de quelques paroisses, ils possédaient dans chacune de ces îles une plantation.

Les Jésuites arrivèrent à la Martinique en 1640. Ils s'établirent également à la Basse-Terre, Guadeloupe. Ils eurent là une belle église, une résidence, et de plus, une plantation. Ils ne desservirent point de paroisse à la Guadeloupe, mais ils étaient missionnaires des nègres et ils faisaient du ministère dans leur église. Toutefois, la paroisse des Trois-Rivières fut fondée par eux, et cédée plus tard aux Carmes.

Lorsque, en 1763, les biens des Jésuites furent confisqués par le gouvernement français, le Père Emilien, supérieur des Capucins, racheta leur résidence et leur église, 1772, dont on fit la paroisse actuelle du Mont-Carmel.

En 1650, le gouverneur Houel fit venir à la Guadeloupe trois Pères Augustins, mais deux moururent presque aussitôt, et le troisième rentra en France sans pensée de retour.

Les Carmes s'établirent à la Guadeloupe à la même époque. Ils devaient y demeurer jusqu'à la Révolution.

On bâtit deux hôpitaux, l'un à Fort-de-France, Martinique, l'autre à la Basse-Terre, Guadeloupe, dont l'administration fut confiée aux Frères de la Charité.

Quant aux Capucins, voici leur histoire.

La Compagnie des Indes, non contente d'avoir pour missionnaires des Dominicains, demanda, la même année, 1635, aux supérieurs des Capucins deux religieux pour la Guadeloupe et trois pour la Martinique. Le traité avec les Dominicains date du

14 février 1635 ; celui signé avec les Capucins est postérieur de quelques mois. Quoi qu'il en soit, nous savons que la demande de la Compagnie fut agréée et que le P. Pacifique de Provins, avec ses deux compagnons Marc et Jérôme, partis depuis deux ans pour Saint-Christophe, furent destinés à la nouvelle mission.

Nous avons raconté plus haut, dans l'histoire de Saint-Christophe, la mésaventure de leurs successeurs, leur emprisonnement et leur départ pour la Guadeloupe, 1648.

On confia aux Capucins, à leur arrivée dans l'île, la charge ingrate de la conversion des Caraïbes, mais, dit l'histoire, cette nation orgueilleuse était presque irréductible.

Plus tard, les Dominicains leur cédèrent la paroisse de Saint-François, à la Basse-Terre. En 1683, on leur donna celle des Vieux-Habitants.

C'est ainsi que, à mesure que le pays se peuplait et que les paroisses se multipliaient, elles étaient confiées aux Carmes, aux Dominicains, et aux Capucins. A la Martinique les Jésuites avaient également des paroisses. Ce régime dura jusqu'à la Révolution française.

On n'établit jamais la dîme aux Antilles, et le clergé y vécut d'un traitement qui lui fut fait par l'Etat.

Chose étrange, ce traitement se comptait, pour tous les officiers publics, non en numéraire mais en livres de sucre, comme on faisait parfois au Canada, en castors.

Les cures rapportaient, selon leur date de fondation, neuf ou douze mille livres de sucre brut, sans compter le casuel. On comprend qu'une telle monnaie, dont la valeur variait selon le cours du marché, donnait peu de satisfaction. Aussi le gouvernement fut-il obligé, au commencement du XVIII^e siècle, de lui attribuer conventionnellement une valeur fixe de quatre livres dix sols, le quintal, c'est-à-dire les cent livres. Le traitement des missionnaires était donc de 405 ou 540 livres, selon les cures. Or, comme l'argent avait, au temps de Louis XIV, un pouvoir d'achat cinq fois plus considérable qu'aujourd'hui, si l'on en croit l'abbé Bertrin, c'est un traitement équivalent à 2000 et à 2700 francs de notre monnaie, (400 et 540 piastres) que recevaient nos missionnaires, presque exactement ce que reçoit le clergé colonial contemporain.

En plus de ces traitements, les communautés établies dans les Iles possédaient d'ordinaire quelques biens-fonds et des plantations. C'était le cas notamment pour les Dominicains et les Jésuites, comme chacun sait.

L'Etat entourait les missionnaires d'une très grande considération et les utilisait de toutes façons pour le bien public. C'était l'époque où les cardinaux étaient premiers ministres des rois de France.

Malheureusement, comme les gouvernements sont rarement désintéressés, la protection des pouvoirs publics dégénérait facilement en tutelle gênante. Le gallicanisme régnait encore en France, et l'on y redoutait fort l'influence de Rome. C'est ce qui explique qu'on n'eut jamais d'évêque dans les Indes. Pas plus qu'en Louisiane, on ne voulut créer aux Antilles des vicariats apostoliques dont l'administration eût relevé directement du Saint-Siège.

On se rabattit alors sur une organisation hybride, qui, comme toutes les demi-mesures, ne pouvait donner pleine satisfaction. Chacun des supérieurs généraux des trois Ordres établis aux Indes fut investi, par rapport aux religieux et aux fidèles placés sous sa juridiction, des pouvoirs d'un préfet apostolique, ce qui n'alla pas sans troubles et sans contentions, et ce qui ne contribua pas peu à paralyser le ministère des missionnaires. Le fait est que les catholiques des Antilles n'ont jamais eu la renommée d'être dévots. La foi chez eux était assez solide; mais les cœurs laissaient fort à désirer.

Deux religieux, deux Frères Prêcheurs, les Pères du Tertre et Labat, illustrèrent l'Eglise des Antilles par leurs écrits. Ces écrits sont encore aujourd'hui la source où tous les historiens vont puiser.

Il est extrêmement difficile de donner un tableau exact des paroisses et des districts confiés à chacun des Ordres religieux, car, pour des causes qui nous sont inconnues, des permutations avaient lieu fréquemment. C'est ainsi que, par exemple, l'église de Saint-François de la Basse-Terre, Guadeloupe, fondée par les Dominicains, fut donnée ensuite aux Capucins, pour passer finalement entre les mains des Carmes.

En 1772, les Capucins desservaient dans cette ville la paroisse du Fort.

Quoi qu'il en soit, nous donnons ici un état des différentes dessertes de la Martinique et de la Guadeloupe, à la fin du XVII^e siècle.

MARTINIQUE

Les Jésuites desservait les paroisses suivantes : Fort-Saint-Pierre, le Prêcheur, le Carbet, la Casse-Pilote, le Cul-de-sac à la Vache, qu'ils cédèrent ultérieurement aux Capucins.

Les Dominicains : Le Mouillage, seconde paroisse de Saint-Pierre, Sainte-Anne de Macouba, Saint-Jean Baptiste de la Basse-Pointe, Saint-Hyacinthe de la Grande-Anse, Saint-Paul du Marigot, Sainte-Marie, la Trinité.

Les Capucins : paroisse et citadelle du Fort Royal (aujourd'hui Fort-de-France), le Trou-au-Chat, le Cul-de-sac marin, deux paroisses aux anses Darlet.

GUADELOUPE

Carmes de la Province de Touraine : le Mont Carmel de Basse-Terre, le Vieux-Fort, les Trois-Rivières, les îles des Saintes et de Marie-Galante.

Dominicains : quatre ou cinq paroisses, le Baillif, la Pointe-Noire, Bouillante, Deshaies.

Capucins : Saint-François de Basse-Terre, les Vieux-Habitants, Petit cul-de-sac, (Pointe-à-Pipe), Houelbourg, (Baie-Mahault), Port-Louis, Anse-Bertrand, le Moule, Saint-François de la Grande-Terre, Sainte-Anne, le Gosier, les Abysmes, les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (fondées par les Dominicains, cédées aux Capucins).

Les Capucins fondèrent également la mission de Cayenne sur la terre ferme. Détruite en 1654, elle fut reprise dix ans plus tard par les Pères Jésuites.

Les Îles, sous l'ancien régime, furent assez mal pourvues au point de vue de l'enseignement secondaire. Il y avait bien quelques couvents pour les jeunes filles ; mais, quant aux garçons des bonnes familles, on préférait les envoyer en Europe pour les instruire dans les lettres et les bonnes manières.

Ce ne fut qu'en 1768 que le Père Charles-François, préfet apostolique et supérieur des Capucins, obtint après mille démarches appuyées par les autorités de la Martinique, que la Cour lui permit de fonder à Fort-de-France, Martinique, un collège qui devait servir aux enfants de nos diverses colonies et pouvait rece-

voir deux cents pensionnaires. Chaque île devait contribuer aux frais de l'œuvre. La Révolution balaya cette entreprise comme tout le reste.

Il nous reste à parler de Saint-Domingue.

Au nord de la grande île de Saint-Domingue, à peu de distance de la rive, se trouve l'îlot de la Tortue, fameux dans l'histoire. C'est là que, pendant presque toute la durée du dix-septième siècle, trouvèrent un abri d'aventureux corsaires qui firent trembler les colonies espagnoles. Ils étaient pour la plupart français et anglais.

On les appelait flibustiers, *free-booters*, parce qu'ils pillaient les villes et s'emparaient des galions chargés d'or ; on les appelait encore boucaniers parce qu'ils faisaient fumer la viande des bœufs et des cochons sauvages qu'ils chassaient dans les savanes de Saint-Domingue. Leurs exploits ont fait la trame de bien des romans d'aventure.

Le bailli de Poincy, gouverneur général des Iles, parvint à leur imposer son autorité en leur envoyant comme gouverneur, au nom de la France, son lieutenant Le Vasseur, 1640. A Le Vasseur assassiné, 1652, succéda le chevalier de Fontenay. Nous n'avons pas à raconter ici les succès et les revers des boucaniers ; comment, en 1654 et en 1691, ils furent vaincus et presque détruits par les flottes espagnoles et les armées combinées de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande. Mais tout, jusqu'à leurs défaites, leur réussit, sous la conduite de chefs aussi habiles qu'intrépides qui s'appelèrent Fontenay, Rossey, Dogeron, de Cussy et du Casse. Chassés de la Tortue, ils se réfugièrent dans la grande île, 1654, refoulèrent les Espagnols, peu nombreux dans ces régions, et, finalement, s'emparèrent de toute la partie occidentale qui porte aujourd'hui le nom d'Haïti.

Saint-Domingue devint bientôt fameux et fut considéré pendant toute la durée du dix-huitième siècle comme la plus riche colonie de l'univers. On y cultivait, outre la canne à sucre, le café qui semble avoir trouvé là sa patrie d'élection. Ce territoire, considérable pour sa valeur et son étendue, prit promptement une importance supérieure à celle des petites Antilles.

Les premiers missionnaires de Saint-Domingue furent les Capucins. Ils gardèrent naturellement les plus anciennes et les plus belles paroisses de la côte nord, jusqu'à la rivière Artibo-

nite, l'île de la Gonaïve incluse : le Cap-Haïtien, Port-de-Paix, la grande et la petite Gonaïve, l'Acul, Nippe, le Rochelois, etc.

Les Dominicains, venus plus tard, s'établirent sur la rive sud et au sud-ouest, prenant charge de l'Estevre, de la Petite-Rivière, du Cul-de-sac, etc.

En 1703, les Capucins furent rappelés en France et leurs missions passèrent aux Dominicains, aux Jésuites et à des prêtres séculiers. J'ignore s'ils revinrent jamais à Saint-Domingue.

Quelle fut la cause réelle de leur départ ? Labat l'attribue à quelque intrigue. On alléguait officiellement le manque de sujets ; mais, dit l'avisé Dominicain, chacun sait que chez les Capucins les vocations ne manquent guère et « qu'on en voit partout au contraire des quantités considérables. »

Quoi qu'il en soit, les Capucins ne firent pas mauvaise figure en Amérique aux XVII^e et XVIII^e siècles. Leurs missions s'étendirent depuis l'Acadie, en passant par la Louisiane et les Iles, jusqu'à la Guyane et au Brésil.

La Révolution détruisit tout, ordres religieux, religion, colonies elles-mêmes. C'est alors qu'on s'écriait en plein Parlement : « Périront les colonies plutôt que les principes ! » Ce vœu fut exaucé. Les esclaves se révoltèrent, le sang coula à flots, l'Angleterre s'empara de nos îles. Haïti devint une république nègre. Les blancs qui échappèrent au massacre s'enfuirent à Philadelphie et dans les montagnes orientales de Cuba, où ils établirent avec succès la culture du café. Et lorsque, à la Restauration, la Martinique et la Guadeloupe nous furent rendues, ce n'était plus qu'un pays ruiné et sans avenir.

Nos créoles, cependant, luttèrent vaillamment pendant la première moitié du dix-neuvième siècle. Mais aussitôt que l'abolition de l'esclavage fut décrétée, 1848, la débâcle économique commença.

Plusieurs causes, d'ailleurs, rendaient cette décadence inévitable. La découverte de la betterave sucrière, le développement de la culture à Cuba, en Louisiane, à Java, ont tellement avili le marché que l'exploitation du sucre n'est plus payante aux Antilles, et que, si ce n'eût été de l'application artificielle des tarifs protecteurs, elle aurait disparu depuis longtemps.

D'autre part, l'insécurité politique, la mauvaise volonté des esclaves libérés qui répugnent à tout travail régulier, la folle prodigalité des planteurs, ont contribué efficacement à la ruine générale. Les terres, hypothéquées au Crédit foncier colonial,

demeurent en friche sur beaucoup de points du pays, et toutes les anciennes sucreries jonchent maintenant le sol. A leur place, quelques grandes usines se sont fondées, où les petits cultivateurs portent leurs cannes, et où les fils des vieux planteurs millionnaires exercent le modeste emploi de surveillants.

LA GUADELOUPE ACTUELLE

Le port de la Pointe-à-Pitre est à mon avis le plus vaste et le mieux protégé de tous ceux qu'on trouve dans les Petites Antilles. Clos d'un grand nombre d'îlots qui affleurent la surface de la mer et sont reliés les uns aux autres par des bas-fonds, il n'a d'accès à l'océan que par un chenal sinueux que l'enlèvement des bouées et des balises rendrait impraticable. Il manque assez généralement de profondeur, mais rien ne serait plus aisé que d'en draguer les vases, d'autant plus qu'il n'y a ni rivières, ni courants de marée pour l'ensabler. Des flottes entières y manœuvreraient alors à l'aise. L'état sanitaire y laisse malheureusement à désirer, et ses rives marécageuses, infestées de moustiques, sont des centres de pestilence.

La ville de la Pointe que l'on aperçoit à peine au loin, sous la verdure des arbres, compte une vingtaine de mille habitants. Quoiqu'elle ne soit pas le chef-lieu officiel de l'île, puisque les autorités administratives sont installées dans la petite ville plus saine de la Basse-Terre, elle en est bien la véritable métropole économique et sociale. Les rues, droites, sont étroites, parées d'un macadam madréporique, blanc et solide, bordées de maisons d'un seul étage, rez-de-chaussée en pierre, étage en bois, à l'épreuve des tremblements de terre. L'étage sert de logement, le rez-de-chaussée de magasin. Ces magasins ne sont que des entrepôts sans vitrines ni étalages, fermés la nuit d'immenses volets, ce qui, le dimanche, donne à la ville un aspect désolé. Les vitres sont inconnues aux Indes Occidentales, et les fenêtres n'ont pour clôture que des jalousies mobiles qui interceptent le soleil, mais non l'air, ni, hélas ! ces affreuses bestioles qu'on appelle les maringouins. Aussi enveloppe-t-on les lits de moustiquaires.

Quant aux nègres, ils habitent dans les faubourgs de misérables cases.

L'église de la Pointe-à-Pitre est, sans contredit, le plus beau ou, mieux, le seul monument de la cité. Style roman hispano-américain. Avec sa façade basse et, à son chevet, sa tour grêle comme un minaret, elle serait banale à l'extérieur si ce n'était de la grandeur imposante de ses proportions. Mais à l'intérieur elle a un véritable cachet de noblesse et de beauté dans sa puissante armature de fer qui la protège contre les frémissements du sol. Les murailles ne sont là que comme ornements ; les fenêtres, larges et nombreuses, laissent entrer librement le soleil, l'air et les bruits de la rue, malgré le jeu des persiennes ; et ce n'est pas sans un grand effort que la voix du prédicateur s'y fait entendre.

Devant l'église se trouve une petite place carrée qu'encadrent la gendarmerie, le tribunal et le presbytère. Ce dernier édifice est une confortable maison de bois, clôturée de murs et de grilles et embellie, sur le devant, d'un joli jardin convert de fleurs et d'arbustes.

En arrière du presbytère s'étend la place de la Victoire, vaste quadrilatère mal entretenu, mais couvert de grands arbres et rendez-vous des promeneurs dont les rires et les chants se font entendre fort avant dans la nuit, au grand déplaisir des dormeurs.

Les environs de la ville n'ont rien qui puisse intéresser tant soit peu le promeneur. Ce ne sont, du côté de la mer, que marais fétides cachés sous un fouillis de palétuviers assez semblables aux massifs d'aulnes qui couvrent nos savanes canadiennes, et, ailleurs, que cultures sans caractère.

Je n'ai pas l'intention de parler ici de mes prédications à la Guadeloupe ni de quoi que ce soit qui me touche personnellement. La gratitude, toutefois, me fait un devoir d'exprimer publiquement le profond et cher souvenir que je garde dans mon cœur du clergé et des fidèles de ce pays. J'ai eu l'occasion de voir, pendant la retraite pastorale, presque tous les prêtres du diocèse ; d'autre part, durant mon séjour prolongé à la Pointe, les fidèles, sans distinction de couleur ni de rang, m'ont témoigné tant d'amitié et m'ont donné tant de consolations spirituelles que je serais un ingrat si je les oubliais jamais.

La Guadeloupe, ainsi que la Martinique sa voisine et le reste des Antilles, est une terre volcanique ; mais elle a cela de particulier qu'elle se divise en deux parties bien distinctes : la Grande-Terre et la Guadeloupe propre, séparées par un très étroit bras de mer appelé la Rivière Salée.

La Grande-Terre, pays plat et très fertile, était couverte naguère de plantations de cannes à sucres et concentrait toute la fortune du pays. La Guadeloupe, au contraire, hérissée de montagnes impraticables, n'était peuplée que sur le bord de la mer et n'avait qu'une valeur économique insignifiante. Le changement radical qui s'opère dans les cultures depuis quelques années a été singulièrement favorable à cette région jusque-là dédaignée

Si la valeur des montagnes est petite au point de vue agricole il faut se hâter d'ajouter qu'au point de vue pittoresque, cette contrée l'emporte infiniment sur les plaines monotones et sans cachet de la Grande-Terre. C'est de la Basse-Terre qu'on peut l'admirer dans toute sa splendeur. Cette petite capitale, qui ne compte que sept mille habitants et qui ne vit que du gouvernement, s'étend sur le bord d'une anse ouverte à tous les vents. Elle s'en va grim pant aux flancs d'une colline couverte de grands arbres, sous lesquels, en désordre, s'éparpillent les maisons. Derrière la colline s'élèvent les premiers mamelons de la chaîne montagneuse, diaprés de blanches cabanes autour desquelles foisonnent les caféiers, les cacaotiers et les lianes de vanillier. Plus haut se dressent les pics vert sombre qui déchirent le ciel bleu, avec leur robe de forêts inexplorées ; puis, enfin, dominant tout, à cinq mille six cents pieds d'altitude, apparaît le volcan de la Soufrière dont le front chauve se voile de brouillards et de fumée.

Il fait bon sur ces hauteurs et sous ces bois. On y jouit d'un printemps perpétuel dont l'unique défaut est un excès d'humidité. C'est là, dans les paroisses de Gourbeyre et de Saint-Claude, au sanatorium du Camp Jacob, dans les villas de la Natouba, que se réfugient chaque année, en changement d'air, les hauts fonctionnaires et les familles aisées de la colonie.

Je dis « se réfugient » et non sans dessein, car la chaleur du climat est vraiment accablante. Il fait toujours chaud aux Antilles, et, si ce n'était de la brise qui souffle presque constamment, la vie y serait intolérable. On n'y connaît que deux saisons, la saison sèche qui correspond à notre hiver, et l'hivernage qui correspond à notre été. Il pleut tous les jours durant l'hivernage, ce qui énerve les tempéraments et multiplie les cas de fièvre. Quant à la chaleur, on ne saurait dire qu'elle soit extrême ; elle ne dépasse pas celle de nos gros jours d'été, mais elle est persis-

tante, ce qui, à la longue, la rend insupportable. Ajoutez à cela les moustiques qui troublent le sommeil, les maladies de foie et d'estomac, la dysenterie et les diverses malarias, et vous comprendrez combien est méritée la mauvaise renommée du climat des tropiques.

En revanche, la peur, si généralement répandue en Europe et en Amérique, de la fameuse fièvre jaune, est bien exagérée ; non certes que la maladie soit bénigne, mais parce qu'elle ne fait son apparition à la Guadeloupe qu'à de rares intervalles, et qu'elle y revêt plus rarement encore un caractère épidémique. Les fièvres paludéennes sont, au contraire, extrêmement fréquentes et redoutables, d'autant plus qu'elles varient selon les localités et qu'on n'est jamais assuré, même après un long séjour, d'une complète immunité. Un prêtre m'affirmait que, depuis vingt ans qu'il habite à la Guadeloupe, il a vu mourir une centaine de ses confrères, chiffre effrayant quand on songe que le clergé du diocèse ne compte, en tout, qu'une cinquantaine de membres. Aussi la quinine et les quinquinas sont-ils d'un usage quotidien et les fonctionnaires de toute espèce ont-ils droit, tous les cinq ans, à un congé régulier pour France.

Ce qui explique en partie le fâcheux état sanitaire, c'est la situation des centres habités qui, tous, sauf trois ou quatre, furent établis, pour les besoins de la navigation, sur les bords de la mer, dans des anses profondes et marécageuses, infestées de ces moustiques dont la piqure inocule les germes de la fièvre. Il est à regretter infiniment que beaucoup de personnes, épuisées par l'anémie, éprouvent le besoin de stimuler leur estomac avec des apéritifs de toutes sortes qui ne font qu'aggraver leur état.

La première apparition de la nature tropicale aux regards de l'étranger ne manque jamais de le ravir d'admiration. La végétation luxuriante entretenue par la chaleur et l'humidité, les arbres toujours verts, les palmiers dont le haut panache se balance au vent, les champs de cannes qui ondulent comme des vagues forment un tableau d'un pittoresque saisissant. L'habitude, toutefois, et une observation plus attentive le forcent vite à déchanter.

Tout d'abord, inutile de chercher, là-bas, le frais gazon de nos parcs et de nos jardins. Nos prés mêmes y sont inconnus. A leur place, des savanes où poussent des espèces de roseaux que les animaux mangent verts et qui ne valent pas nos fourrages. Puis, si les arbres sont toujours verts, ils sont également toujours

jaunes, puisque la naissance et la chute des feuilles sont simultanées. Ces arbres ont peu d'ombre ; leurs branches sont rares, irrégulièrement plantées ; bien peu sont couronnés de cette ramure drue et arrondie qui rend nos bosquets si beaux. La campagne, moitié sauvage moitié cultivée, manque de cachet, et les fameuses plantations de cannes à sucre ressemblent à s'y méprendre à nos monotones champs de blé d'Inde. Somme toute, rien ne vaut nos contrées septentrionales. . . pendant l'été.

Comme je l'ai dit plus haut, la culture de la canne qui fit si longtemps la richesse de la Grande-Terre est actuellement en pleine décadence. De vastes terrains fertiles restent en friche, soit faute de bras, soit faute de capital, soit parce qu'on a renoncé définitivement à une industrie mal rémunérée.

Dans les montagnes, au contraire, il s'est créé, depuis quelques années, un mouvement qu'on ne saurait trop encourager. La terre morcelée appartient en grande partie à de petits cultivateurs de couleur qui y vivent à l'aise. Ils se nourrissent de racines, manioc, patates douces, etc., et de fruits, bananes, arbre à pain, etc ; de plus, ils entretiennent quelques plantations de café, de cacao, de vanille, dont ils vendent les produits aux négociants pour se procurer un peu d'argent. Des planteurs blancs pratiquent en grand cette industrie agricole qui leur donne de bons revenus.

Il serait à souhaiter qu'on suivît l'exemple donné par la Jamaïque et qu'on cultivât pour l'exportation les bananes, les oranges et les ananas qui viennent à la perfection. Ce serait peut-être le salut pour ces îles.

Tout le commerce se trouve concentré à la Pointe-à-Pître qui est le seul port véritable de la colonie. Ce port est desservi régulièrement par trois lignes de bateaux à vapeur, la Compagnie Générale Transatlantique, la Quebec Line, et la Cie Austro-Américaine, qui menace de faire à la ligne française une rude concurrence. La Royal Mail, qui faisait jadis escale à la Guadeloupe, a discontinué récemment son service.

Ajoutons à ces vapeurs quelques voiliers de Marseilles, de Nantes ou de Bordeaux qui viennent chercher des cargaisons de sucre.

Les statistiques ci-dessous prouveront aux lecteurs que nous n'exagérons rien en parlant de la décadence commerciale des Antilles. Nous ne donnons que des chiffres ronds, laissant de côté les quantités inférieures aux millions :

Années	Commerce	
	Entrées et sorties	
1801.....	\$	11 millions
1891.....	7	“
1901.....	7	“
1906.....	6	“

Si, maintenant, nous nous demandons à quoi imputer cette décadence, nous n'hésitons pas à répondre que ce n'est pas seulement à l'abolition de l'esclavage et à la crise sucrière ; c'est encore et surtout à la politique sociale et religieuse du gouvernement français. Car enfin, n'avons-nous pas près de nous l'île anglaise de Trinidad qui, malgré la crise économique, grâce à son sage gouvernement, n'a pas cessé de prospérer ?

La population de la Guadeloupe s'élève à 180 mille habitants ; celle de la Martinique à 170,000, soit un total de 350 mille âmes pour les Antilles françaises.

De ces 180 mille habitants combien sont blancs ? Je l'ignore. Moins de dix mille. Combien sont mulâtres ? Un plus grand nombre assurément. Tous les autres sont des noirs.

Lorsque, en 1848, l'esclavage fut aboli, le gouvernement français envoya dans l'île des Frères de La Mennais et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour instruire les nouveaux affranchis. Ces religieux et ces religieuses ont travaillé avec tant de succès qu'aujourd'hui l'instruction primaire, si mes informations sont exactes, est aussi répandue à la Guadeloupe qu'elle peut l'être dans la mère-patrie. On s'imaginait alors que l'instruction était une panacée universelle.

Ce n'est pas tout ; l'on fonda dans l'île deux maisons d'enseignement secondaire, le collège des Pères du Saint-Esprit à la Basse-Terre, et le lycée de la Pointe-à-Pitre. Et dans ces maisons l'on admit non seulement les fils des blancs capables de payer les frais de leur pension, mais une foule de mulâtres et même de nègres en faveur desquels on créa des bourses.

Le résultat qu'on eût dû prévoir fut la formation d'une caste nouvelle, les lettrés de couleur, qui regardent comme un déshonneur de travailler de leurs mains et qui, naturellement, n'ont pour les blancs que haine et jalousie. C'est plaisir de les voir, aux jours de funérailles et de noces, paradant à la tête d'un cortège, portant l'habit à la française, coiffés des huit reflets, bombant et plastronnant comme autant de sénateurs.

Comme autant de sénateurs? dira-t-on, vous voulez rire? Non, cher lecteur, je suis sérieux, malheureusement.

Car le gouvernement français, après avoir commis la faute de déclasser les noirs, ne pouvait s'arrêter en si bon chemin, et devait aller jusqu'au bout. C'est ce qu'il fit, en effet, en octroyant à tous les hommes de couleur le droit de vote.

C'était les établir maîtres absolus du pays et placer, par contre-coup, les blancs dans un état d'infériorité et d'humiliation qui n'allait pas tarder à devenir intolérable.

Comment s'étonner, après cela, que les campagnes soient désertées et que les villes regorgent d'oisifs et de mendiants? Il faudrait mal connaître les hommes, et surtout les nègres, pour espérer qu'ils useraient sagement de leur nouvelle puissance.

Mais il est temps, avant de poursuivre nos réflexions sur ce sujet, de parler de l'état de la religion dans le pays. Ce que devint le culte pendant les cinquante premières années du siècle dernier, je l'ignore absolument.

En 1850, le Prince président, futur empereur Napoléon, comprit la nécessité d'organiser l'Eglise aux colonies. Voici, en quelques mots, les grandes lignes de cette organisation.

Le clergé fut inscrit aux cadres des fonctionnaires de l'Etat, au même titre que les autres officiers civils et militaires. Le ministre se chargea, sinon de leur nomination, du moins de leur confirmation; aussi, de leur punition, sur la plainte de l'ordinaire, soit par rappel en France et retrait d'emploi, soit par radiation des cadres et suppression de traitement. Il présenta les évêques au Saint-Siège.

Un séminaire colonial fut créé à Paris, rue Lhomond, 30, confié aux Pères du Saint-Esprit, et entretenu aux frais de l'Etat.

Les jeunes clercs de ce séminaire, immédiatement après leur ordination, sont inscrits aux cadres et affectés à une colonie. Ils reçoivent à partir de ce jour un traitement annuel de quatre cents piastres. Après vingt-cinq ans de séjour aux colonies, ils ont droit à leur retraite et à une pension qui s'élève au même chiffre que leur traitement, c'est-à-dire à quatre cents piastres.

De plus, il leur est accordé, tous les cinq ans, un congé régulier de douze mois, tous frais payés, sans suspension de traitement, avec, en cas de maladie, les soins gratuits dans les hôpitaux de l'Etat, et les congés extraordinaires que réclame leur santé.

A côté du clergé séculier une place avait été donnée au clergé

régulier. Les Pères du Saint-Esprit dirigeaient à la Basse-Terre un collège florissant, généreusement subventionné par le Conseil Général de l'île ; les Frères de l'Instruction chrétienne étaient chargés des écoles des garçons et entretenaient à la Pointe-à-Pitre un magnifique établissement d'instruction commerciale ; les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny possédaient plusieurs pensionnats prospères, et faisaient la classe aux petites filles ; enfin, la charge des hôpitaux avait été confiée aux Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Les évêques du diocèse de la Basse-Terre, Guadeloupe, créé par la loi du 20 juillet 1850, furent successivement NN. SS. Lacarrière, Forcade, Boutonnet, Reyne, Blanger, Avon, Canappe. Le lecteur sera surpris sans doute de compter tant d'évêques pour un si court laps de temps, et il en conclura qu'ils succombaient vite aux rigueurs du climat. Qu'ils se rassurent : ces bons prélats ne mouraient pas, ou du moins ne voulaient point mourir ; mais la plupart d'entre eux n'acceptaient un évêché aux colonies que dans l'espoir de rentrer promptement en France avec un poste supérieur. Système lamentable. On dirait vraiment que l'Etat avilit tout ce qu'il touche. Et pendant que les évêques se succédaient ainsi rapidement, les pauvres curés peinaient et mouraient à la tâche.

Depuis la mort de Monseigneur Canappe, 19 septembre 1907, le diocèse de Basse-Terre a pour chef l'ancien vicaire général, monsieur Eugène Duval, curé de la Pointe-à-Pitre et administrateur apostolique, *sede vacante*.

Ce diocèse comprend trente-sept paroisses, et comptait normalement cinquante-cinq prêtres, chiffre qui n'est pas trop élevé quand on réfléchit aux nombreux congés que la rigueur du climat nécessite. Cependant, depuis quelque temps, le nombre des ecclésiastiques a été réduit à quarante-cinq. D'ailleurs, en attendant l'application aux colonies de la loi de Séparation, ce qui ne saurait tarder, on n'inscrit plus personne aux cadres, on ne remplit plus les vacances que fait la maladie, et le temps semble peu éloigné où le clergé tout entier disparaîtra.

Déjà les ordres religieux ont été dispersés ; les écoles, les hôpitaux sont passés entre les mains des laïques ; à peine quelques membres des anciennes congrégations demeurent-ils dans l'île, dans la vaine attente de jours meilleurs.

Dans ces conditions, quel est l'avenir de la religion aux Antilles ? Question angoissante à laquelle Dieu seul peut répon-

dre. Seule, une congrégation religieuse serait capable de pourvoir au recrutement aussi bien qu'à l'entretien des missionnaires, mais chacun sait que le gouvernement français leur est irrécouvrablement opposé. Dieu protège la Guadeloupe !

D'autre part, la foi s'en va, et avec la foi tout le reste. L'athéisme et l'impiété se propagent rapidement.

Et cela, à qui la faute ? Je le répète, au gouvernement. Les créoles sont naturellement religieux, ils sont nobles, généreux, et ont des manières de gentilshommes ; je parle ici des blancs. Quant aux nègres, ils sont bons, aimants, pleins de foi, lorsqu'ils ne sont pas gâtés. On dit qu'ils sont superstitieux. Mon Dieu, le sont-ils plus que les prétendus esprits forts ? L'état moral des mulâtres est plus fâcheux, et ils portent la peine des crimes de leurs pères. Instruits, ils aspirent aux charges, aux honneurs, à la richesse. Ils méprisent les nègres et les flattent. Ils haïssent les blancs dont ils sont méprisés. Ils détestent la religion, qui leur commande humilité et charité.

Et le gouvernement français, par ses lois, son attitude, par le choix de ses fonctionnaires, de ses instituteurs, de ses institutrices, par la persécution ouverte de tout ce qui est chrétien, répand de son mieux l'athéisme.

Il en est bien puni, d'ailleurs, par la ruine financière de la colonie, par l'anarchie administrative qui s'y manifeste, par la haine des hommes de couleur contre tous les blancs et en particulier contre les Français de la métropole.

J'ai parlé plus haut de la décadence commerciale de l'île. Inutile de revenir sur ce sujet ; mais je dirai un mot de l'anarchie administrative et sociale.

Il était naturel que les hommes de couleur instruits imprudemment aux frais de l'Etat cherchassent un emploi convenable à leurs talents. Dès lors tout compétiteur venu de France ne pouvait que leur être odieux. Ils ont si bien agi et intrigué que la plupart des positions administratives de l'île sont maintenant en leur possession et qu'un Français de la métropole est considéré par eux comme un étranger et un intrus.

Les blancs de l'île eux-mêmes partagent cet ostracisme, et sont obligés, ne trouvant nulle part d'emploi convenable, d'émigrer à l'étranger. Les jeunes créoles s'en vont donc en grand nombre, soit au Brésil, soit au canal de Panama, soit aux États-Unis, soit en France, chercher des situations. Ils parviennent à se caser assez facilement, comme fonctionnaires, dans nos colonies nou-

velles d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, à cause de leur facile adaptation au climat brûlant de ces contrées.

Le terrain ainsi déblayé de toute concurrence de la part des blancs, les mulâtres s'attendaient bien à la possession paisible. Mairies, secrétariats, emplois dans tous les bureaux, Conseil Général, députation à la Chambre et au Sénat, tout leur appartenait ; le gouvernement et le peuple tremblaient devant eux.

Mais le bonheur n'est jamais complet sur la terre. Voilà que soudain un point noir apparaît à l'horizon sous la forme d'un nègre du nom romain de Legitimus.

Ce noir a su rallier sur son nom le vote nègre, et est devenu en quelques années pour les gens de sa race un véritable dieu. Dieu malfaisant s'il en fut, impie, sorcier, peut-être pire encore. Elevé successivement aux charges de maire de la Pointe-à-Pitre, de président du Conseil Général de la Guadeloupe, de député à Paris, il a tout fait plier sous lui. Pontife de la libre pensée, prêtre du Serpent d'Afrique et du culte secret du Vaudoux, il présidait aux baptêmes, mariages, et enterrements civils, rendus obligatoires pour ses partisans, mais nullement gratuits. Les élections qui l'élevèrent sur le parois furent accompagnées de pillage et de meurtres. Les nègres triomphèrent partout des mulâtres ; et la colonie entière resta pendant quelques jours sous le coup de ce qu'on appela la « terreur noire, » sans que le gouvernement songeât à intervenir.

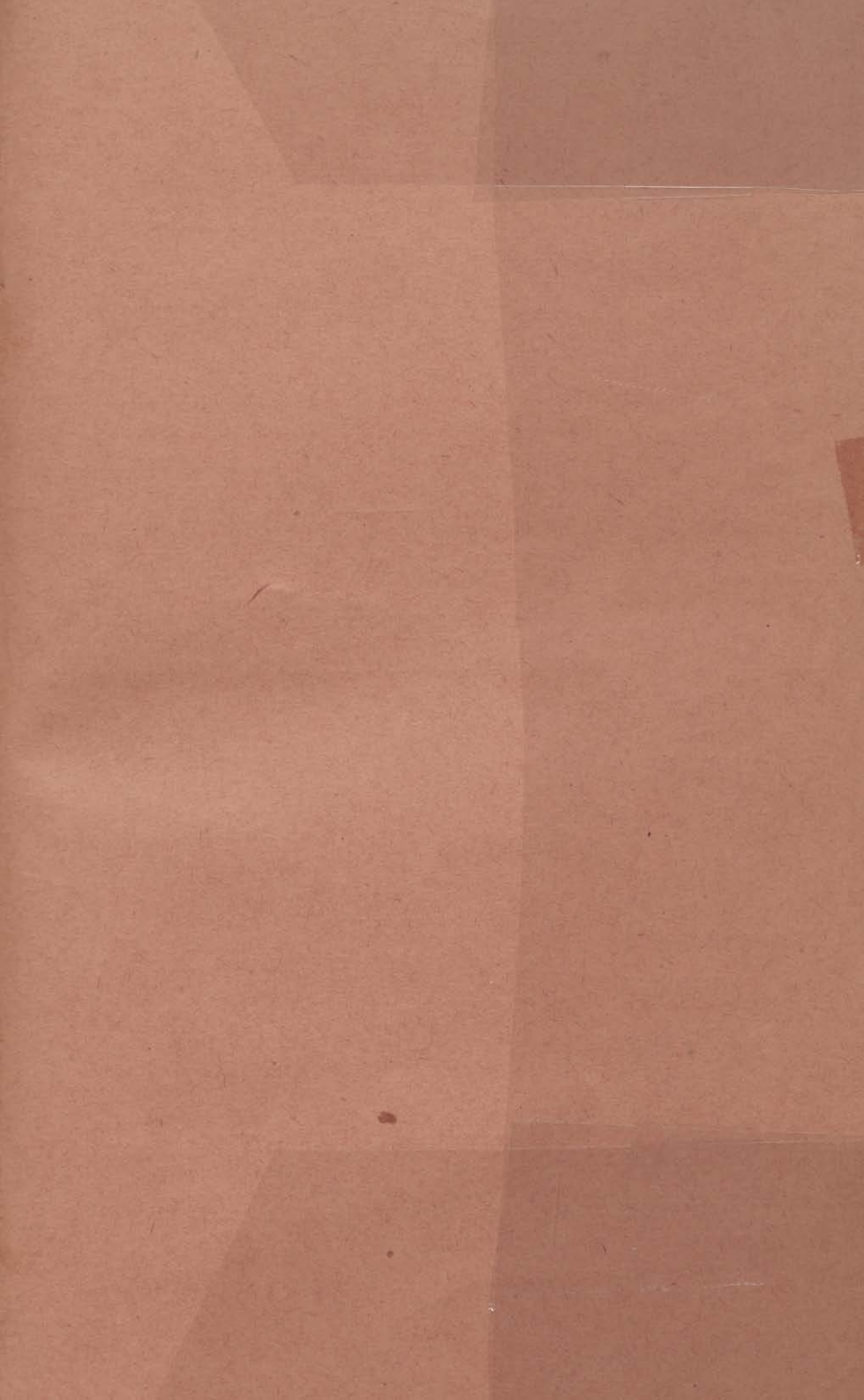
Le règne de Legitimus est heureusement fini, grâce à Dieu. Il était à Paris durant le carême et il n'est rentré à la Guadeloupe que pendant la semaine de Pâques, lorsque je prêchais la retraite pastorale. Les élections municipales qui eurent lieu le 30 avril, lendemain de mon départ, l'ont renversé lui et sa clique. Poursuivi avec beaucoup d'autres pour corruption électorale, faux en écriture et concussion, il a été trouvé coupable et condamné à deux ans de prison.

Mais si le tyranneau est châtié, le système qui a rendu le tyranneau possible n'est point aboli. Pendant que ces choses se passaient à la Guadeloupe, on assassinait, en plein jour, dans l'île de la Martinique, le maire de Fort-de-France qui présidait aux élections.

Tel est l'état des plus anciennes et des plus fameuses colonies françaises en l'an de grâce 1908. D'où lui viendra le salut ? Qui sait ? Les Etats-Unis n'ont-ils pas l'œil fixé sur les Antilles ?

BIBLIOTHÈQUE
MAISON
PROVINCIALE
DES CAPUCINS

MONTREAL



Aux intellectuels

Abonnez-vous à la "NOUVELLE-FRANCE"

Revue mensuelle de 48 pages, formant chaque année un volume
de près de 600 pages

Papier vergé antique. Belle impression. Collaboration distinguée. Rédaction soignée. Ne publie que des articles de première main. Clientèle de lecteurs choisie parmi l'élite intellectuelle

PRIX DE L'ABONNEMENT

Canada	\$1.00
Etats-Unis et Ville de Québec.	1.25
Union postale	1.40

Rédaction et administration

Adresse unique

"La Nouvelle-France"

2, PORT-DAUPHIN, QUÉBEC

Collections à vendre

1re année, 1902	} Très rares. Le volume \$3.00
2e " 1903	
3e année, 1904	} Rares. Le volume \$2.00
4e " 1905	
5e année, 1906	} Le volume \$1.00
6e " 1907	
7e " 1908	

Celui qui achète les sept volumes à la fois a droit à une réduction de \$3.00 sur le tout: la collection lui revient alors à \$10.00 net, port compris.